



Partir en vacances avec son enfant en cas de séparation en cours

Par **DA CUNHA**, le **20/05/2008** à **15:15**

Bonjour,

Je suis actuellement entrain de me séparer de mon conjoint avec lequel j'ai une petite fille de 19 mois. Nous sommes PACES mais avons demandé la dissolution de ce PACS d'un commun accord il y a une semaine. Celle-ci devrait donc prendre effet d'ici quelques jours.

Je suis la maman et je souhaite partir cet été en vacances au mois d'août comme il était prévu au Portugal pendant 10 jours au sein de ma famille avec ma fille.

Est ce que je dois avoir l'accord de mon conjoint pour cela ? Ais-je besoin d'une autorisation de sortie de territoire ou de tout autres documents ?

Il m'autorise à partir uniquement en avion mais pour moi cela engendre un coût trop élevé. J'avais prévue de m'y rendre en voiture de faire un bout de chemin en voiture (soit 3 heures) pour prendre un avion direct avec un coût correspondant à mes moyens. A t'il le droit de refuser que je parte par quelque moyen que ce soit ?

Pouvez-vous m'envoyer les textes de lois qui font référence à la réponse que vous m'apporterez ?

Merci par avance.